

ECOLE MATERNELLE de GOYRANS
DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier complet relatif à l'organisation du temps périscolaire à l'école maternelle.

Si vous avez des questions complémentaires, nous restons à votre disposition.
Très cordialement.

Catherine REMIGY et Evelyne AIELLO
Membres du Siemca

Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez impérativement fournir les documents suivants **avant le 6 juillet 2018**.

- Fiche d'inscription périscolaire
- Fiche de renseignements (service périscolaire)
- Note pour le Directeur
- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile

Pour nous communiquer l'ensemble de ces documents, vous pouvez :

- ↗ Les déposer ou les envoyer par courrier à la Mairie (185 chemin des crêtes)
- ↗ Les envoyer par mail à la Mairie (mairie@goyrans.fr)

SIEMCA
PLANNING DE LA SEMAINE
Rentrée 2018/2019

L'école se déroule sur 4 jours et demi.

Le temps scolaire se répartit en temps d'enseignement et en temps périscolaires.

Le temps périscolaire fait l'objet d'un Projet Educatif de Territoire dans les 3 villages d'Aureville, de Clermont le Fort et de Goyrans, proposant de la part des mairies et des associations des activités périscolaires (TAP = temps d'activités périscolaires).

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), assurées par les enseignant(e)s se déroulent les lundis, mardis et jeudis après la classe. Les enfants non concernés par l'APC présents à l'école sont

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 8h50	Accueil périscolaire				
8h50 9h00	Ouverture des portes				
9h00 12h00	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h00 13h35	Pause méridienne	Pause méridienne	garderie sur place (12h à 12h20) ou Centre de loisirs (12h00 à 14h00) (12h00 à 18h30)	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45 16h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h00 18h45	Mixte garderie et TAP	Mixte garderie APC et TAP		Mixte garderie APC et TAP	Garderie

soit en garderie soit en TAP.

Du fait de l'application du plan Vigipirate « renforcé » et des préconisations faites par la gendarmerie, les horaires et les conditions d'accès à l'école se font avec davantage de contraintes.

Lors du temps d'enseignement, l'école est fermée et son accès exceptionnel est géré par le Directeur.

Lors des temps périscolaires, les accès sont gérés par le personnel municipal.

La rentrée 2017/2018 a vu la mise en place d'un accès à l'école avec un portillon fermé et une sonnette pour se faire ouvrir.

L'objectif, conformément aux obligations du plan Vigipirate renforcé, est d'éviter la circulation dans l'école et surtout le rassemblement de personnes extérieures à l'école dans les locaux.

> Les horaires

- Accueil périscolaire de 7h30 à 8h50 / Ouverture des portes de 8h50 à 9h00.
- Pause méridienne de 12h00 à 13h45 incluant la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis / Ouverture des portes de 13h35 à 13h45
- Le mercredi, il y a garderie sur place jusqu'à 12h20.
- Fin des enseignements à 16h / Ouverture des portes de 16h à 16h10.
- Temps périscolaire de 16h10 à 18h45.

> La garderie du matin

Les enfants sont accueillis en garderie au fil de leurs arrivées. L'accès des parents et enfants se fait en se signalant par la sonnette.

> Les TAP et la garderie du soir

Les communes ont étendu la prise en charge de la garderie et ont mis en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Les TAP se composent d'ateliers à caractère culturel, artistique ou sportif. **Ils ne sont pas obligatoires et sont payants.** *

Ces ateliers sont programmés de 16h30 à 17h50 les lundis, mardis et jeudis en deux groupes (les petits et les plus grands).

Pour les enfants qui restent après 16h10, le personnel organise le goûter et les portes de l'école sont fermées jusqu'à 16h30 afin que le personnel soit disponible exclusivement pour surveiller le goûter des enfants en toute sécurité.

A partir de 16h30, les enfants présents se répartissent entre l'atelier périscolaire ou la garderie municipale.

Après les ateliers, les enfants présents sont en garderie au maximum jusqu'à 18 h 45.

Les enfants qui participent aux ateliers périscolaires doivent impérativement être inscrits. L'inscription implique la participation de l'enfant jusqu'à la fin de l'activité.

****Si la participation financière pose problème, vous pouvez vous adresser au CCAS de votre mairie***

> Le Centre de Loisirs du mercredi après-midi

Pour les parents qui le désirent, le Centre de Loisirs (école de Lacroix-Falgarde) accueillera les enfants. Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à la cantine du Centre de Loisirs. Dans ce cas, vous ne pouvez les récupérer qu'à 14h. Si vos enfants sont inscrits l'après-midi, vous pouvez les récupérer au plus tard à 18h30.

Le dossier d'inscription au Centre de Loisirs sera à votre disposition dans votre Mairie de résidence. La fiche d'inscription est jointe à ce dossier.

INSCRIPTION PERISCOLAIRE ANNEE 2018-2019
LES ENFANTS NE POURRONT PAS UTILISER LES SERVICES DU SIEMCA SANS CETTE FICHE
(A retourner à la mairie de Goyrans)

Prénom et NOM de l'enfant :

.....

Ecole: Classe :

.....ECOLE.....

J'INSCRIS MON ENFANT :

1 -A LA CANTINE SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera à la cantine scolaire les jours suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

2- A LA GARDERIE DU MATIN (7h30-8h50)

Mon enfant sera présent le matin avant l'école, les jours suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Occasionnel

3 - A LA GARDERIE DU SOIR (16h10-18h45)

Mon enfant sera présent le soir après l'école, les jours suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Occasionnel

4- LA GARDERIE DU MERCREDI MIDI (12h00 à 12h20)

OUI	NON

5- AUX ATELIERS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) (de 16h30 à 17h50)

	Lundi	Mardi	Jeudi
Gym			
Eveil Musical			
Danse			

Inscrire l'atelier choisi

Attention : Vos choix seront respectés dans la limite des contraintes liées à l'organisation de ces ateliers.

Les activités organisées sont susceptibles d'évoluer.

L'inscription définitive aura lieu après que vous ayez complété le bulletin d'inscription qui vous sera remis début septembre. Ces ateliers débuteront fin septembre.

Rappel :

L'Activité Périscolaire est facultative (possibilité de rester à la garderie municipale),

L'inscription est OBLIGATOIRE,

L'inscription implique l'assiduité et la participation de l'enfant jusqu'à la fin de l'activité.

Fait à....., le

Signature du père

Signature de la mère

SIEMCA
Service périscolaire
FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

L'enfant

Prénom et NOM de l'enfant :

.....

Date de naissance : / /20 Lieu de
naissance :.....

Adresse :

Code postal : Ville :

.....

Téléphone :

Courriel (pour envoi d'informations) :

.....@.....

Commune : GOYRANS - AUREVILLE - CLERMONT LE FORT **Classe :**

Le foyer

Adresse Père/Mère (si différente de l'enfant) :

.....

.....

.....

Frères/Sœurs

Prénom et NOM de l'enfant : **Date de naissance :** / /

Etablissement scolaire :**Classe :**

Prénom et NOM de l'enfant : **Date de naissance :** / /

Etablissement scolaire : **Classe :**

Prénom et NOM de l'enfant :**Date de naissance :** / /

Etablissement scolaire :**Classe :**

Personne à contacter en cas d'urgence

MERE : Prénom et NOM :**Téléphone :**

PERE : Prénom et NOM :**Téléphone :**

AUTRES : Prénom et NOM :**Téléphone :**

Prénom et NOM :**Téléphone :**

.....

Prénom et NOM :**Téléphone :**

MEDECIN TRAITANT (facultatif)**Téléphone :**.....

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Je soussigné (e) (père/mère ou tuteur) autorise les personnes désignées ci-dessous à venir chercher mon enfant régulièrement ou en cas d'empêchement

NOM Prénom / Adresse / Téléphone / Lien de parenté (ami, famille...)

.....

.....

.....

.....

.....

CANTINE : règlement intérieur

Article 1 :

La restauration scolaire est assurée à l'école maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Article 2 :

L'inscription à la cantine se fait en fin d'année scolaire, ou au plus tard dix jours avant la rentrée, à la mairie de Goyrans. Les parents précisent les jours où ils comptent utiliser la cantine. Cette fiche est à renouveler chaque année

Article 3 :

Les repas de la semaine sont commandés ou décommandés par le personnel **le mardi qui précède.** Par conséquent les parents désirant modifier les jours de présence de leur enfant doivent donc le signaler **au personnel communal par lettre, mail ou téléphone le mardi matin avant 10 heures** pour la semaine qui suit.

Tout repas non décommandé dans les délais impartis sera facturé aux familles, qu'il ait été ou non consommé.

Article 4 :

En cas de mauvaise conduite d'un enfant ou de non-respect des personnes chargées de la surveillance, le personnel communal en informera le maire qui convoquera les parents. Si le problème d'indiscipline persiste, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Article 5 :

Un cahier de présence est tenu à jour par l'agent de service qui y fait figurer toute remarque concernant le comportement des enfants.

Article 6 :

En cas d'accident ou de maladie, les agents communaux contacteront les responsables légaux de l'enfant ou à défaut le médecin traitant.

Article 7 :

Aucun médicament ne doit être apporté à la cantine, sauf cas très particulier de traitement de longue durée pour lequel un protocole a été mis en place.

Article 8 :

L'inscription d'un enfant à la cantine entraîne l'adhésion des familles au présent règlement.

SIEMCA

GARDERIE : règlement intérieur

Article 1:

L'inscription à la garderie se fait en fin d'année scolaire ou dix jours avant la rentrée scolaire à la mairie de Goyrans. Les parents précisent les jours où ils comptent utiliser la garderie.

Article 2 :

La garderie fonctionne à partir de **7h30** les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin. La garderie prend en charge les enfants à la sortie de l'école. Elle se termine à **18h45** chaque soir et à **12h20** le mercredi.

Article 3 :

A l'arrivée, Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la porte du hall (après sonnette au portail pour ouverture) et s'assurer qu'il est accueilli.

Article 4 :

En cas de mauvaise conduite d'un enfant ou de non-respect des personnes chargées de la surveillance, le personnel communal en informera le maire qui convoquera les parents. Si le problème d'indiscipline persiste, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée. Il en sera de même en cas de retards répétés pour récupérer les enfants.

Article 5 :

Un cahier de présence est tenu à jour par l'agent de service qui y fait figurer toute remarque concernant le comportement des enfants.

Article 6 :

En cas d'accident ou de maladie, les agents communaux contacteront les responsables légaux de l'enfant ou à défaut le médecin traitant.

Article 7 :

Aucun médicament ne doit être apporté à la garderie, sauf cas très particulier de traitement de longue durée pour lequel un protocole a été mis en place.

Article 8 :

L'inscription d'un enfant à la garderie entraîne l'adhésion des familles au présent règlement.

ECOLE MATERNELLE DE GOYRANS

PRESENTATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Nous avons fait le choix de privilégier des activités douces pour les petits qui pourront ainsi se délasser et se détendre tout en développant leurs potentialités physiques et artistiques. Certains parents ayant fait remarquer que les enfants avaient besoin d'un temps suffisamment long pour le goûter de l'après-midi, les activités périscolaires **débuteront**

- à 16h30 et **se termineront** à 17h00 pour le premier groupe (les petits),
- à 17 h05 et **se termineront** à 17 h 50 pour le second groupe (les plus grands).

LES INTERVENANTS

ARFOLIE – 3 rue de la mésange 31860 LABARTHE SUR LEZE

Cette association existe depuis 1997. Elle se compose d'intervenants compétents dans leurs techniques mais aussi dans leur connaissance et approche des publics enfants et jeunes auxquels elle propose des ateliers d'expression de qualité : contes, danse, musique et cirque. ARFOLIE ce sont aussi des concerts, des spectacles, des déambulations.....Vous pourrez prendre connaissance de ces multiples facettes en vous rendant sur leur site internet : <http://pagesperso-orange.fr/arfolie> ou sur leur page Facebook. ARFOLIE reverse 10 % de ses recettes dans des actions solidaires au Burkina-Faso et en Guinée Conakry. ARFOLIE bénéficie d'un agrément de l'inspection académique.

Maud LAULAN - Maud intervient au foyer rural de Goyrans où elle anime divers ateliers de gym.

Alexandra SOULAGES – Alexandra intervient au foyer rural de Vieille Toulouse et anime également un atelier de Modern Jazz à l'école élémentaire de Goyrans.

LES ATELIERS :

Gym douce (Maud Laulan). Apprentissage des mouvements de base, détente et jeux cet atelier ludique développera sens de l'équilibre et coordination. Atelier le lundi.

Eveil musical (ARFOLIE). Vos enfants s'initieront au rythme et à la découverte du son à travers l'utilisation de percussions, de xylophones, de maracas. Ils apprendront à se déplacer dans l'espace et aussi à chanter... Atelier le mardi.

Expression corporelle (Alexandra Soulages). Un mélange de danses pour acquérir le sens du rythme et faire parler son corps. Atelier le jeudi.

COORDONNEES DU CENTRE DE LOISIRS

Accueil de Loisirs des Coteaux : accueildeloisirs.coteaux.sicoval@loisireduc.org

Téléphone portable Mercredi Lacroix Falgarde et Vacances : 06 34 37 84 76

Téléphone Fixe : 09 53 28 16 32

CANTINE / Garderie / TAP

TARIFS

Garderie :

La facturation se fera à l'unité quelle que soit la durée de présence de l'enfant à la garderie.

Le pointage des présents de la garderie du matin est fait jusqu'à 8h50 et celui de la garderie du soir démarre à 16h30.

Pour les enfants participant à une activité périscolaire, le pointage est fait après le déroulement de l'activité (1^{er} ou 2^{ème} groupe).

En résumé, selon les cas pour la garderie du soir :

- Enfant sans activité : pointage à la garderie à 16h30 donc garderie gratuite de 16h à 16h30.
- Enfant avec activité dans le premier groupe: pointage à la garderie à 17h donc garderie gratuite de 16h à 16h30.
- Enfant avec activité dans le deuxième groupe: pointage à la garderie à 17h50 donc garderie gratuite de 16h à 17h.

Le nombre d'unités de garderie sera comptabilisé au mois.

La facturation est bimestrielle. Les sommes dues sont facturées aux familles par l'intermédiaire du receveur municipal – percepteur de Castanet Tolosan et réglées directement au Trésor Public à réception de facture.

Le tarif de la garderie est fixé et actualisé par le SIEMCA, le tarif actuel est :

Nombre de garderies par mois	Prix d'une garderie (matin, midi, ou soir)
De 1 à 10	1,40 €
De 11 à 20	1,20 €
> à 20	1 €

Cantine :

3,39 € le repas

Le tarif de la cantine est fixé et actualisé par le SICOVAL. Pour le début de l'année scolaire 2017/2018 le tarif actuel sera reconduit : **3,39 €** par repas. Le décompte de la cantine est calculé mensuellement en fonction de la fréquentation de l'enfant. La facturation est bimestrielle. Les sommes dues sont facturées aux familles par l'intermédiaire du receveur municipal – percepteur de Castanet - Tolosan et réglées directement au Trésor public à réception de facture.

TAP :

23 €/trimestre par atelier et par enfant du 1^{er} groupe – L'atelier dure 30 min.

35 €/trimestre par atelier et par enfant du 2nd groupe – L'atelier dure 45 min.

Le règlement se fait à la fin de chaque trimestre. Les inscriptions sont faites en début d'année pour toute l'année scolaire. Les modifications sont acceptées sur demande motivée auprès du secrétariat de la mairie de Goyrans. Tout trimestre entamé est dû. Les absences des intervenants, sans possibilité de remplacement, et qui suppriment la tenue de l'atelier donnent lieu à une minoration de la cotisation portée sur le troisième trimestre de l'année scolaire.